

participer à un débat pyrotechnique et polémique sur des crédits de cette nature, mais vu qu'il y a deux questions qui m'intéressent et me concernent beaucoup, et vu que plusieurs personnes de mon district sont préoccupées à ce sujet, je crois qu'il vaut la peine de discuter ces questions en comité. Je regrette beaucoup de n'avoir pu suivre entièrement les discours des honorables députés de Témiscouata (M. Pouliot) et de Bonaventure (M. Marcell) qui ont parlé en français, mais je crois que l'honorable député de Bonaventure a discuté le nouveau rapport et fait allusion à la Commission du service civil. Je crois que l'honorable député de Témiscouata a parlé de personnes au langage fielleux, et bien que j'aimerais à m'exprimer avec toute la modération et la douceur dont les poètes font mention, vu la nature exceptionnelle de ces cas je ne peux faire autrement que protester énergiquement dans les circonstances. Je ne sais trop pour quelle raison, mais il n'y a pas de service administratif qui m'ait causé plus d'ennuis que le département des Postes. Depuis mon arrivée au Parlement, en 1926, ce département a été en quelque sorte ma bête noire, et j'ajouterai même qu'il a détruit l'idéal que j'avais apporté au Parlement. Je suis entré tout jeune homme à la Chambre des communes après les élections de 1926, et le premier cas signalé à mon attention fut celui du bureau de poste de Mundare. Un jeune diplômé d'école supérieure, George Woitkiw, me demanda d'intervenir en son nom auprès de la Commission du service civil. J'ai donc envoyé ma recommandation au secrétaire de cette commission; je me suis également rendu au bureau de ladite commission et j'ai fait une enquête personnelle sur ce cas. Voici ce que j'ai appris. D'abord, la pétition la plus nombreuse était en faveur de M. Woitkiw, à savoir, 354 contre 115 pour M. W. A. Stewart; en second lieu, son mérite lui avait valu l'appui du Dr Roche, le président de la commission; et en troisième lieu il avait été favorablement recommandé par le surintendant régional du service postal. Cette recommandation se lit ainsi:

George Woitkiw remplit en réalité les fonctions de maître de poste de Mundare depuis cinq ans. Il est très bien qualifié au point de vue de l'instruction et de la compétence linguistique requise pour faire ce travail. Ses dispositions et son attitude à l'égard du public ne sauraient être meilleures. On peut dire que la pétition signée en sa faveur représente bien les sentiments de toute la population du district, tant de langue anglaise que des autres nationalités.

Finalement, M. Bland lui décerna le certificat de compétence suivant:

M. George Woitkiw est le choix logique à trois points de vue: Il est maître de poste ad-joint, il compte six années d'expérience dans ce bureau, et il connaît les langues étrangères nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs.

[M. Luchkovich.]

Tous les honorables députés admettront qu'au strict point de vue du mérite, M. George Woitkiw, dont je vous ai parlé, aurait dû être nommé maître de poste à Mundare.

M. BROWN: A-t-il été question d'anciens combattants dans cette nomination.

M. LUCHKOVICH: Non; aucun ancien combattant n'a demandé cette position. George Woitkiw n'a pas été nommé. Pourquoi? Parce qu'il y avait anguille sous roche, et il est probable que plusieurs honorables députés aimeraient à savoir ce qui en était. Quelqu'un a joué le rôle de vilain dans cette affaire, et m'a empêché d'obtenir justice pour M. Woitkiw de faire en sorte que la Commission du service civil ne s'avilisse et ne devienne que la simple dispensatrice de faveurs politiques. L'obstacle soupçonné provenait ni plus ni moins que de l'ancien ministre des Postes. Comme je le faisais remarquer il y a un instant, je suis entré tout jeune homme aux communes, rempli de nobles aspirations et de zèle pour le bien-être public, débordant d'ambitions pour réformer et améliorer les choses, et saturé en quelque sorte d'ardeur évangélique; en un mot, je suis arrivé ici avec les aspirations les plus nobles du jeune âge. Tous ces idéals furent anéantis par cette manière d'agir du département des Postes en 1926.

L'autre jour, j'ai fait insérer au *hansard* une lettre de M. Coolican à la Commission du service civil, demandant, oui, dirai-je, exigeant, que l'autre postulant, c'est-à-dire M. Stewart, l'ami du candidat battu, soit nommé maître de poste de Mundare. Je ne connais pas le M. Coolican en question. Il devait certainement agir d'après les instructions reçues de son département. Pour résumer, je dirai que dans ce cas on a ignoré le mérite pour faire place au favoritisme politique malodorant. Je regrette d'être obligé de mentionner ces choses. Récemment on a présenté un rapport à la Chambre concernant la réforme de l'administration du service civil, et je me demande en ce moment si le nouveau rapport et le projet de loi, qui nous sera soumis pour y donner suite, réussira à maintenir le système du mérite ou s'il laissera encore infiltrer le favoritisme politique dans l'administration de la Commission du service civil. J'ai alors exprimé l'opinion qu'à moins de surveiller suffisamment cet organisme et surtout le ministère des Postes et ses fonctionnaires, le jour ne serait pas loin où le favoritisme s'introduirait de nouveau dans l'administration de la Commission. Je répète ici: à moins de trouver un moyen d'exercer cette emprise et de la rendre effective, il nous faudrait trois saints de l'importance et du caractère de Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Paul pour réussir à empêcher le démon du favoritisme de s'immiscer dans la direction de la